

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

D E C R E T N° 79/469 du 31.08.79
ratifiant le contrat de financement relatif
à la construction à Brazzaville d'un Hôtel
de classe internationale dénommé "MAYA-MAYA"

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT
DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu l'Acte n° 38/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement
et organisation des pouvoirs publics ;

Vu l'Ordonnance N° 35/79 du 07.08.79 autorisant le Président
du Comité Préparatoire au 3ème Congrès Extraordinaire du Parti
Congolais du Travail, Chef de l'Etat, à ratifier le contrat de
financement à la construction à Brazzaville d'un Hôtel de classe
internationale dénommé MAYA-MAYA.

D E C R E T E :

Article 1er. - Est ratifié le contrat de financement entre la
République Populaire du Congo et la Banque Européenne d'Investis-
sement signé les 21 et 30 décembre 1978 respectivement à Luxembourg
et Bruxelles relatif à la construction à Brazzaville d'un Hôtel
de classe internationale dénommé "MAYA-MAYA".

Article 2. - Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal
Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué par-
tout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 31 août 1979

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-